



Communiqué de presse CGT du 12 mars 2026

Une décision à charge et lourde de conséquences



Nous, les représentants du personnel de la Fondation Vallée, souhaitons réagir à la publication de la décision N°DOS-2026/956 de L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France prononçant la suspension de l'autorisation d'exercer sur quatre unités d'hospitalisation à temps complet de la Fondation Vallée.

En préambule, il est essentiel de préciser au nom des professionnels de santé qui travaillent sur l'établissement, et contrairement à ce que nous avons lu de trop nombreuses fois dans la presse, qu'en tant que soignants, qui avons choisi notre métier pour prendre soin (faut-il le rappeler ?) et à ce titre, **nous sommes par principe opposés à l'emploi de méthodes coercitives en pédopsychiatrie, que nous savons délétères pour les patients dont nous avons la responsabilité.** Nous récusons à ce titre les accusations de banalisation imputées par l'ARS.

Il en va de notre responsabilité de s'assurer que les informations qui circulent soient conformes à ce qui s'est réellement passé à la Fondation Vallée. **A ce titre, il est nécessaire de distinguer isolement et contention, pourtant toujours associés dans les textes qui parlent de notre établissement, car nous démentons formellement les accusations de contention mécanique qui sont imputées à la Fondation Vallée dans la décision de l'ARS.**

Les « dispositifs de contention mécanique » mentionnés sont en réalité un matériel (deux bracelets de contention) qui était rangé dans un bureau soignant, au fond d'un placard, sous housse, et n'avait pas servi depuis plus de quinze ans, ce qui fait que l'équipe actuelle qui a été inspectée n'était pas au courant de son existence et en était tout aussi étonnée que les inspecteurs.

Il y a quinze ans, leur utilisation dans un cas unique avait été connue de tous afin d'empêcher un risque vital. Pourquoi l'ARS décide-t-elle de rendre coupables de cette situation exceptionnelle, qui à l'époque avait été validée par la chaîne décisionnaire, des professionnels qui n'étaient pas là en 2011 ? La décision de l'ARS rapproche dans un même paragraphe l'existence de ce matériel de fiches d'événements indésirables qui mentionnent le recours à la contention : il s'agit d'une lecture erronée, à charge, bien éloignée de la réalité du terrain puisque lorsque les soignants écrivent dans une fiche d'événement indésirable que « le patient a dû être contenu », c'est par leurs bras, afin d'éviter que le patient ne se blesse, tel qu'apparis dans les formations de gestion de crise et de désescalade de la violence, ce qui n'a rien d'illégal même si ce sont des moments extrêmement difficiles à vivre pour tous !

Il n'y a pas de contention mécanique à la Fondation Vallée !

A ce titre, nous dénonçons les amalgames mentionnant des « enfants attachés dans leurs lits » et les visuels générés par intelligence artificielle circulant actuellement. Le sérieux, la rigueur et la responsabilité de chacun s'imposent vis-à-vis des professionnels qui subissent un harcèlement médiatique sans précédent dans ce domaine, et vis-à-vis des familles qui ont eu un jour un enfant hospitalisé à la Fondation Vallée et qui pourraient légitimement être gravement affectées par ces fausses rumeurs.

En ce qui concerne les mises en Espaces de Repos Sécurisés (ERS), que l'ARS qualifie d'isolements dans sa décision : **toutes les situations qui ont mené à prescrire une mise en ERS présentaient des risques physiques pour le patient, les autres patients ou les professionnels, parfois vitaux pour le**

patient lui-même du fait d'une agitation extrême. **L'urgence n'étant bien évidemment pas que le patient reste seul, mais de l'emmener dans une pièce qui ne présente pas de meubles ou d'objets qui pourraient le blesser.** Il est de notre devoir de veiller à l'intégrité physique des patients dont nous avons la responsabilité. Indépendamment de tout chiffre, nous tenons à affirmer que **toute mise en ERS est pour nous soignants une mise en ERS de trop, que nous aurions souhaité pouvoir éviter.** Mais selon la fréquence avancée, nous sommes loin des pratiques quotidiennes punitives décrites dans une certaine presse à charge !

L'ARS avance des chiffres contestables que nous n'avons pas pu vérifier malgré nos demandes expresses ; nous attendons encore leur détail. Comment ces moyennes ont été calculées ? Comment ont-elles été établies sur les quatre unités concernées ? Comprennent-elles également les urgences pédopsychiatriques qui sont équipées d'une chambre d'isolement ?

En ce qui concerne les reproches portant sur la traçabilité des mises en ERS : effectivement, c'était un point à améliorer de l'avis de tous, car longtemps les professionnels notaient dans des cahiers papier. Pour atteindre 100% de traçabilité, devons-nous rappeler l'importance d'avoir une équipe en nombre et des moyens informatiques qui fonctionnent ? Devons-nous rappeler que dans l'une des quatre unités suspendues, les ordinateurs n'ont pas fonctionné pendant des mois ?

Enfin, que dire des « défauts » portant sur la durée de présence des patients (hospitalisations jugées trop longues), tandis que sur la même page le « fonctionnement en semaine » permettant justement le retour des jeunes chez eux le week-end, donc de réduire la séparation d'avec la famille, nous est également reproché, pointé comme contrevenant à une prise en charge « continue et sécurisée » ! **Si les référentiels en matière de durée et de mode d'hospitalisation doivent changer, à une époque où les économies demandées au sanitaire sont considérables, que cela se fasse dans un véritable débat clinique et non en utilisant des informations fausses dont la fuite dans la presse semble savamment orchestrée.**

Nous récusons avec force le « défaut de travail structuré avec les familles » imputé, nous qui faisons des entretiens familiaux, des entretiens téléphoniques, des visites à domicile, nous qui avons mis en place des groupes de parole pour les parents et des programmes d'éducation thérapeutique sur plusieurs unités (qui avaient au temps de leur mise en place reçu les louanges de la direction), nous qui avons mis en place un groupe de parole à destination des fratries d'enfants TSA, dispositif rare, nous qui avons soutenu la constitution d'un collectif d'usagers (le collectif des parents du Val-de-Marne Ouest, qui avait recensé un millier d'enfants sans solution sur cette partie du département), nous qui avons, grâce aux représentants des usagers, mis en place l'un des premiers Conseils des Enfants et des Adolescents !

Nous dénonçons une décision se basant sur une inspection volontairement à charge, qui semblait avoir décidé en amont d'aboutir à cette suspension, et pourquoi ???

Nous rappelons que plus de 75 professionnels ont été déplacés, parfois déployés dans des unités de psychiatrie adulte du jour au lendemain selon une mobilité contrainte, et qu'ils continuent régulièrement à être traînés dans la boue par une partie de la presse et des réseaux sociaux qui se basent uniquement sur les éléments fournis par l'ARS. **Il faut que cela cesse.**

Nous appelons chacun à la responsabilité et à la rigueur dans sa prise d'informations et l'emploi de ses mots.

Nous souhaitons terminer notre communiqué par une pensée pour les quinze jeunes, huit enfants et sept adolescents, qui ont vu leur hospitalisation et leur scolarisation brutalement interrompues le 27 février au soir. Nous espérons que les solutions effectives promises par l'ARS et annoncées dans la presse pourront se pérenniser. **Nous avons aussi une pensée pour tous les autres jeunes qui ne pourront pas bénéficier des 60 lits suspendus.**